

14 octobre 2022 - numéro 4

ÉDUCATION ET JEUNESSE

 ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

SERVICE
DÉPARTEMENTAL
À LA JEUNESSE,
À L'ENGAGEMENT
ET AUX SPORTS (SDJES 14)

Direction des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Calvados (DSDEN 14)

2, place de l'Europe
14000 Hérouville-Saint-Clair Cedex



Le SDJES à votre service

Le **service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** met en œuvre au niveau local les politiques publiques relatives aux sports, à l'éducation populaire, à la vie associative, à la jeunesse et à l'engagement. Rattachée à la DSDEN depuis le 1er janvier 2021 suite à la réforme de l'organisation territoriale des services de l'État, certaines missions du SDJES continuent de s'exercer sous l'autorité fonctionnelle du préfet.

Les missions du service se déclinent en trois grands blocs :

- La protection des usagers, la sécurisation des pratiques et la formation des acteurs ;
- la citoyenneté, l'engagement et la vie associative ;
- le développement des pratiques éducatives, sportives et d'éducation populaire.

Le service est notamment en charge des dispositifs du service civique, du savoir rouler à vélo, du contrôle des centres de loisirs et des établissements sportifs, du fonds de développement à la vie associative (subventions aux associations), des projets éducatifs de territoires, des colonies apprenantes, du service national universel...

Il gère également, en lien avec la directrice régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les subventions de l'agence nationale du sport.

[Plus d'informations et contacts](#)

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Testez la Micro-Folie !

La Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) expérimente, à Dozulé, le dispositif « Micro-Folie » qui lui est prêté à titre gracieux pour six mois par l'établissement public du parc et de la grande halle de La Villette (EPPGHV).

Véritable musée numérique, la Micro-Folie a pour vocation de proposer aux habitants (familles, groupes scolaires, associations) un accès aux plus grandes collections nationales et internationales. Elle peut être agrémentée d'un Fab Lab, d'un espace scénique ou d'un café-folie. Elle s'implante



facilement dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial...) ou être intégrée dans un nouveau programme. A Dozulé, elle sera ouverte au public début novembre.

Vous souhaitez expérimenter la Micro-Folie dans votre commune ? Pour tout renseignement, rapprochez-vous de votre sous-préfecture d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Le dispositif Eco Energie Tertiaire

Le dispositif Eco Energie Tertiaire impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires. Cette démarche s'inscrit dans le contexte de lutte contre le changement climatique, et entre actuellement dans sa phase opérationnelle.

La réglementation a fixé au 30 septembre 2022 la date limite de déclaration des assujettis sur la [plate-forme OPERAT](#).

Toutefois, cette année 2022 étant une année d'apprentissage, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Transition énergétique accordent aux assujettis une tolérance pour le remplissage de ces déclarations jusqu'au 31 décembre 2022.

Les données de consommation de l'année de référence pourront également être modifiées, y compris au cours de l'année 2023, afin de laisser le temps à chacun de définir l'année de référence la plus adaptée à sa stratégie de réduction des consommations d'énergie.



La sobriété énergétique Collectivités locales

Le gouvernement a présenté le 6 octobre un plan de sobriété énergétique dont l'objectif est de réduire de 10 % la consommation d'énergie en France d'ici deux ans.

La mise en place de ce plan doit permettre de répondre aux enjeux de l'accélération du changement climatique et aux difficultés potentielles d'approvisionnement énergétique du pays dans le contexte du conflit ukrainien.

Les collectivités sont appelées à jouer un rôle majeur dans cette mobilisation, par les leviers d'actions puissants dont elles disposent (gestion de l'éclairage public, chauffage des équipements publics, organisation de la mobilité...). Elles ont également, tout comme l'État, un devoir d'exemplarité vis à vis de nos concitoyens.

Un [dossier de presse](#) synthétise les principales actions qui peuvent être mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie.

Plusieurs [outils de l'ADEME](#) sont également mis à la disposition des collectivités pour les guider dans leur action.

Plan de résilience économique et sociale

Face à l'urgence, l'État se mobilise

Le plan de résilience entreprises au regard de la guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine a des répercussions sur l'économie mondiale qui se traduisent notamment par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, des difficultés d'approvisionnement ou encore la rupture de certains débouchés commerciaux.

Pour soutenir les entreprises devant faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, le gouvernement a dévoilé, le 16 mars 2022, les différentes mesures du [plan de résilience](#) à destination des entreprises. Dans ce cadre, un [dossier de presse](#) a été constitué.

Le 14 septembre, Bruno Le Maire, ministre de l'économie, a confirmé la poursuite des aides en 2023 pour les sociétés pénalisées par la flambée des prix de l'énergie. Vous trouverez le guide d'aide aux entreprises [ici](#).

Par ailleurs, le [PGE Résilience](#) est disponible depuis le 23 septembre (jusqu'au 31 décembre 2022), afin d'accompagner les entreprises ayant un besoin de trésorerie en raison de cette situation.



Campagne relative à la prime de diversification des activités (PDA) à destination des buralistes gérant un débit ordinaire (permanent ou saisonnier)

Un débit de tabac peut bénéficier de la prime de diversification des activités (PDA), d'un montant de 2 500 euros, sous certaines conditions, relatives notamment à la variété de l'offre de produits et de services proposés.

Réservée aux débitants de tabacs implantés dans les départements en difficultés ou frontaliers, les quartiers prioritaires ou dans les communes rurales, le chiffre d'affaires du débit de tabac réalisé sur les ventes de tabac de l'année 2022 ne doit pas excéder 400 000 euros (contre 300 000 euros en 2021).

Afin de bénéficier de la PDA au titre de l'année 2022, les débitants de tabacs éligibles à cette dernière doivent transmettre une déclaration d'offre de services et de produits au service douanier de rattachement, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard le 31 octobre 2022.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre [ici](#).

Destination France

Plan de reconquête et de transformation du tourisme



Plan destination France

Dans le cadre du plan Destination France, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un soutien en ingénierie de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour l'élaboration de leur stratégie touristique. Ces projets peuvent viser la valorisation du patrimoine, le développement de l'attractivité des territoires et la transformation de l'offre touristique au regard des enjeux en matière de transitions écologique, numérique et démographique.

[Plus d'informations](#)

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



La vidéoprotection au service des citoyens

La vidéoprotection est très efficace dans l'aide à la résolution de crimes et délits.

Voici quelques affaires récentes qui n'ont pu être résolues que grâce à la vidéo-protection des communes :

- Cambriolage dans une résidence à Brucourt le 19 juin, un véhicule vu dans la cour d'habitation identifié grâce à la vidéoprotection de la Côte Fleurie ;

- vol aggravé dans un hôtel à Villers sur Mer, le 25 août : un véhicule est identifié grâce à la vidéoprotection de la ville en concordance avec les vidéos de l'hôtel ;

- Accident mortel avec délit de fuite à St Gatien des bois le 28 août, un piéton est heurté par un véhicule qui prend la fuite. Le véhicule est identifié grâce à la vidéoprotection ;

- Vol à main armée à Douvres la-Délivrande, le 22 septembre, l'auteur est vu entrer et sortir du commerce et pu être suivi sur les vidéos de la commune.

La cellule de prévention technique de la malveillance (CPTM) du groupement de gendarmerie du Calvados aide les communes dans leur démarche. Pour plus d'informations : cptm.ggd14@gendarmerie.interieur.gouv.fr

1ère édition de la Journée nationale de la résilience

Le jeudi 13 octobre 2022, s'est déroulée la Journée Nationale de la Résilience. Cette journée annuelle vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent, dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons réflexes en cas de survenance d'une catastrophe.

À l'occasion de la première édition de la Journée, [plusieurs actions ont été réalisées dans le Calvados.](#)

Cette journée de sensibilisation est essentielle pour faire progresser la culture du risque, et doit venir en appui des



actions menées par l'Etat et les collectivités territoriales, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques majeurs par des actions d'information préventive et de communication au niveau local.

Pour en savoir plus sur le rôle des collectivités en matière de prévention des risques :

- <https://www.gouvernement.fr/risques/les-collectivites>
- <https://publications.cerema.fr/webdcdc/les-essentiels/culture-risques/>



Sécheresse – Mesures de restriction

Le Calvados a été touché depuis le début de l'été par un épisode de sécheresse très marqué.

Afin de préserver au mieux les ressources en eaux, des mesures de restrictions voire d'interdiction concernant les différents usages de l'eau ont été prises depuis plusieurs mois.

Un courrier, accompagné d'affiches récapitulant les mesures de restriction et destinées à être largement relayées, a été adressé à l'ensemble des maires le 7 octobre. Ce kit d'information actualisé est disponible sur notre [site internet](#).

Concernant le lavage des véhicules :

Un assouplissement de la mesure d'interdiction a été décidé le 22 septembre, avec la réouverture, sur demande de dérogation, des stations équipées d'un système de recyclage de l'eau.

Compte tenu de l'impact économique important que représente cette interdiction pour les professionnels concernés et au vu de l'amélioration de la situation hydrique, il a été décidé d'élargir à compter du 13 octobre cette possibilité de réouverture aux stations équipées de matériel avec haute pression à l'exclusion des portiques. Ces stations devront également demander auprès de la DDTM une dérogation permettant leur ouverture. Cette dérogation, devra être affichée sur place. Les autres stations de lavage demeurent fermées.

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Covid-19 : Lancement de la campagne de vaccination automnale pour les publics fragiles

Depuis le lundi 3 octobre, la campagne de vaccination automnale pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 a débuté.

La population éligible au rappel automnal comprend, indifféremment du nombre de rappels précédemment reçus :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Les résidents d'EHPAD et USLD quel que soit leur âge ;
- Les personnes à risque de forme grave de la maladie



(immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ;

- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ;
- Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

L'administration de cette dose de rappel devra respecter les délais minimaux recommandés entre deux vaccinations, à savoir :

- 3 mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;
- 6 mois pour les autres.

En cas d'infection récente, un délai de 3 mois est à prévoir entre l'infection et la dose de rappel.

Afin d'accompagner le lancement de cette campagne, voici des documents utiles que vous pouvez relayer et afficher dans vos services :

- La nouvelle infographie « [Quels vaccins pour quel public cet automne](#) ».
- La mise à jour du dépliant et de l'affichette « [Je suis à risque de forme grave de Covid-19, âgé ou immunodéprimé : comment continuer à me protéger ?](#) »
- La mise à jour de l'affiche « 2ème dose de rappel » en « [Campagne automnale](#) ».

Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication, avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture du Calvados

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

